

Livre 1er : La communion dans les intentions de son divin Auteur : — Les paroles du "Pater : " le pain quotidien. — Les paroles de la promesse : la nécessité supérieure ; vraie nourriture, vrai pain, vraie manne ; la restauration déifiqu. — Les paroles de l'Institution ; le discours après la Cène : la communion et la fécondité de la vie chrétienne, la Voie Nécessaire, l'Union avec le divin Père, la charité fraternelle, la communion contre les persécutions du monde et la haine de Satan.

Livre 2me : Des dispositions pour la communion : — Disposition de nécessité : l'état de grâce ; la gravité de la communion sacrilège. Dispositions de convenance : leur nature et leur obligation ; la Pureté ; la Foi, la Prière, l'Humilité ; l'Amour de Dieu ; l'amour du prochain.

Livre 3me : De la dispensation de la communion : — Le dispensateur des divins mystères : les droits et les devoirs du prêtre. — La communion fréquente et quotidienne. — La communion hebdomadaire. — La communion pour les pécheurs. — La communion pour les enfants et les jeunes gens : sa nécessité ; aptitude des enfants et jeunes gens à la communion. — La communion pour les Religieuses.

" Quand un ouvrage a été, comme la *Somme* du Rév. P. Tesnière, préparé, toute une vie durant, par trois heures d'adorations quotidiennes et qu'il s'est nourri de la sève pure et substantielle des Ecritures, des Pères et des grands maîtres de la théologie catholique, il est impossible que — par la plénitude, la précision et la sûreté de sa doctrine, la profondeur limpide de ses aperçus, la chaleur de sa piété dans la sobriété nerveuse de ses développements — ce livre n'atteigne et ne dépasse tout ce qu'a produit de meilleur sur l'Eucharistie une pensée moins longtemps obstinée à poursuivre toujours le même but. Les prédicateurs, les directeurs d'âmes, les communautés religieuses, les personnes pieuses, tous ceux qui vivent ou font vivre les autres " du pain du ciel " devraient avoir ces quelques volumes qui valent une bibliothèque."

(*Messenger du Cœur de Jésus, édition de France.*)

Avec approbation de l'Ordinaire.